

## Festival-concours de musique d Sherbrooke-FCMS

### Éligibilité

- L'âge du participant est déterminé au 1<sup>er</sup> octobre 2023. La limite d'âge est de 28 ans (31 ans pour le chant). Une dérogation pour augmenter la limite d'âge peut être obtenue pour un participant étudiant à temps plein dans un programme de musique universitaire.
- **Un lauréat ne peut se représenter au Festival-concours dans sa catégorie. S'il est soliste, il pourrait se présenter en musique d'ensemble et vice-versa.**
- Les œuvres choisies doivent faire partie du répertoire classique ou être de facture classique : en cas de doute, faire approuver votre répertoire.

### Informations générales :

- Les classes sont ouvertes à tous les instruments non amplifiés. Pour la guitare, les cordes doivent être en nylon (guitare classique).
- **Les participants ne peuvent se présenter à la fois dans la classe festival et récital.**
- Les participants au Concours de musique du Canada ne peuvent se présenter dans la classe Festival. Ils peuvent se présenter dans la classe Récital et/ou dans la classe Concerto.
- **Les trois lauréats annuels sont choisis dans la catégorie Récital.**
- La mémorisation des œuvres est OBLIGATOIRE pour tous les participants. **Toute œuvre non mémorisée entraînera une pénalité de 5 points.** Seules les sonates accompagnées et la musique de chambre/ensemble vocal seront autorisées à être jouées avec partitions.
- Les participants doivent veiller à ce que la durée d'exécution de leur programme n'excède pas la limite de temps permise. Il est important de signaler que la limite de temps est une limite globale qui vous est accordée, comprenant le temps de vous installer et le temps entre les pièces. Les reprises sont acceptées pourvu que la limite de temps soit respectée. **Tout manquement à ce règlement entraînera une pénalité de 5 points sur le total de votre note.**
- Les formulaires d'inscriptions sont disponibles au : [www.fcmsherbrooke.com](http://www.fcmsherbrooke.com)
- Si nécessaire, les candidats doivent s'assurer des services d'un accompagnateur et en assumer les frais. **Ils doivent également fournir leurs instruments au besoin (en particulier pour les percussionnistes).**
- Au moment de l'inscription, le dossier du participant doit être complet : formulaire, PDF et virement bancaire. Les partitions doivent être numérotées et présentées dans l'ordre de votre audition. Votre inscription devient officielle lorsque nous recevons le paiement par chèque ou virement bancaire.

Adresse postale

FCMS 5959 rue Frappier Sherbrooke (QC) J1N 2K2

Virement Interac : [fcms.sherbrooke@gmail.com](mailto:fcms.sherbrooke@gmail.com)

- L'horaire des auditions et la liste du répertoire joué sera publié sur notre site web

### Clôture des inscriptions: 5 février 2024

Aucun changement au répertoire après le 26 février 2024

Renseignements Madeleine Tremblay

[madeleine.tremblay@videtron.ca](mailto:madeleine.tremblay@videtron.ca)

[fcms.sherbrooke@gmail.com](mailto:fcms.sherbrooke@gmail.com)

Les mises à jour seront faites régulièrement sur notre page

[www.fcmsherbrooke.com](http://www.fcmsherbrooke.com)

## CLASSE FESTIVAL

*Cette classe vise à encourager la pratique de la musique classique et s'adresse à tous les musiciens qui désirent relever un défi personnel.*

**Les instrumentistes** doivent interpréter deux pièces de caractère contrastant.

**Les concertinos sont admis dans la classe Festival. Pour les pianistes, si les auditions se déroulent au CCPG, l'accompagnement pourrait être fait sur un piano électronique. Pour les instruments harmoniques (piano, guitare, harpe), l'accompagnement est autorisé seulement pour les concertinos.**

**En comédie musicale et chant classique**, les candidats doivent présenter deux pièces pour les participants du primaire et trois pièces pour les participants de plus de 12 ans. En comédie musicale, bien vérifier que votre répertoire provienne réellement d'une comédie musicale.

**En musique de chambre/ensemble vocal**, les participants doivent présenter une ou deux pièces pourvu que la limite de temps soit respectée. Les ensembles doivent être composés d'un maximum de quatre musiciens. L'âge est déterminé par le participant le plus âgé.

*N.B. La mémorisation n'est pas obligatoire pour les ensembles*

**Il n'y a pas de possibilité d'ensembles à 2 pianos dans cette catégorie.**

- Une dérogation peut être obtenue pour un musicien de 17 ans qui étudie à temps plein au secondaire pour s'inscrire dans la section 12 à 16 ans. Une preuve de son niveau scolaire doit être fournie lors de l'inscription.
- Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil dès leur arrivée. Pour les ensembles, nous suggérons de vous présenter 30 minutes avant l'heure de votre audition.
- Il n'y a pas de locaux de pratique accessibles au Centre culturel Pierre Gobeil
- Lorsqu'une session est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits et commentent les prestations entendues afin de faire profiter les musiciens de leur expérience. Les médailles sont méritées selon les notes suivantes: or 90 % et plus, argent 85-89 % et bronze 80-84%. Les médailles sont remises à la fin de chacune des sessions d'audition ainsi que les bourses offertes pour la catégorie.

### Limite de temps

11 ans et moins	8 minutes
12-13 ans	10 minutes
14-16 ans	15 minutes
17 ans et plus	20 minutes

### Coût des inscriptions

Participants	de l'Estrie	autres régions
11 ans et moins	50 \$	55 \$
12-16 ans (secondaire)	55 \$	60 \$
Cégep	60 \$	65 \$
Université	65 \$	70 \$
Pour les ensembles ajouter 5\$ par musicien		
Ex : quatuor estrien : 12-16 ans : 55 \$ + 20 \$ (4x5 \$) = 75 \$		

*Pour le coût des inscriptions, l'Estrie comprend les MRC suivantes : Memphrémagog, Coaticook, le Val Saint-François, Les Sources, le Haut-Saint-François, le Granit et Sherbrooke*

## Classe Récital

*Cette classe s'adresse aux musiciens plus avancés.*

- Les participants doivent interpréter des œuvres de caractères contrastants. Sous peine de disqualification, une de ces œuvres doit être de l'époque baroque ou classique, dans le but de démontrer une compréhension des styles de ces époques. Il est à noter que pour les inscriptions au FCMS, *F. Schubert* et *N. Paganini* sont considérés comme des compositeurs romantiques. Dans le doute, faire approuver votre répertoire.
- **Les instrumentistes** doivent présenter deux ou trois œuvres.
- **En chant classique** les participants doivent présenter trois ou quatre œuvres dans trois langues différentes.
- **En comédie musicale**, les participants doivent présenter trois ou quatre œuvres dans au moins deux langues différentes. Le titre des comédies musicales desquelles les œuvres sont extraites doit obligatoirement être indiqué sur la fiche d'inscription.
- **La mémorisation des œuvres est obligatoire.** Seules les sonates accompagnées (vents, cordes, percussions), sont autorisées à être jouées avec partitions. Si le participant inscrit deux sonates accompagnées, il doit soit en interpréter une de mémoire, soit ajouter une troisième pièce qui sera jouée de mémoire.
- **En musique de chambre/ensemble vocal**, les participants doivent présenter une œuvre complète ou deux œuvres contrastantes ou au moins deux mouvements contrastants d'une œuvre. Les ensembles doivent être composés d'un maximum de cinq musiciens. Les ensembles avec deux pianos sont admis. L'âge est déterminé par le participant le plus âgé. *N.B. La mémorisation n'est pas obligatoire pour les ensembles.*
- **Les participants sont invités à se présenter au public avant leur prestation : énoncer leur nom, le titre des œuvres jouées, le nom des compositeurs et le nom de leur pianiste accompagnateur.**

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil lors de leur arrivée. Des locaux de pratique sont à leur disposition. Lorsqu'une catégorie d'âge est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits ainsi que les résultats selon les critères suivants : or 92% et plus, argent 88-92%, bronze 85-88 %..

Les médailles et des bourses sont remises à la fin de chacune des auditions par catégories d'âge.

**La Finale regroupant les prestations retenues par les membres de notre jury détermine les trois grands gagnants du concours.**

### Limite de temps

11 ans et moins	15 minutes
12 à 16 ans	20 minutes
Cégep	30 minutes
Université	35 minutes

### Coûts des inscriptions

	de l'Estrie	Autres régions
Participants		
11 ans et moins	65\$	70 \$
12-16 ans	70 \$	75 \$
Cégep	75\$	80 \$
Université	80 \$	85 \$

Pour les ensembles, ajouter 5\$ par musicien

Ex : quatuor estrien 12-16 ans : 70 \$ + 20\$ (4x 5\$) = 90 \$

*Pour le coût des inscriptions, l'Estrie comprend les MRC suivantes : Memphrémagog, Coaticook, le Val Saint-François, Les Sources, le Haut-Saint-François, le Granit et Sherbrooke*

## CLASSE CONCERTO

*Cette classe permet aux musiciens de jouer un concerto devant un jury formé d'au moins un chef d'orchestre. Il est organisé en collaboration avec le concours-concerto de l'OSJS.*

Les participants peuvent présenter :

- un ou plusieurs mouvements d'un concerto avec orchestre;
- une œuvre concertante (exemple : Fantaisie pour violon et *orchestre* op. 131, Schumann);
- en chant, au moins **deux** œuvres contrastantes dont un air d'opéra, d'oratorio, ou de toute autre œuvre pour voix et orchestre.

Les concertinos pédagogiques sans accompagnement d'orchestre ne sont pas admis dans cette catégorie : si vous désirez présenter un tel concertino, vous inscrire dans la classe Festival en respectant les exigences de cette catégorie.

Le directeur musical de l'Orchestre symphonique des jeunes de Sherbrooke (OSJS), assiste aux auditions pour sélectionner les solistes susceptibles de participer à l'un des concerts de la saison 2024-2025. Il est important de souligner que les choix du directeur artistique de l'OSJS peuvent différer de ceux de la classe concerto du FCMS. En effet, les solistes de l'OSJS sont retenus non seulement en fonction de la qualité de leur interprétation, mais également de la possibilité d'intégrer l'œuvre qu'ils interprètent à la programmation de l'OSJS. De plus, deux d'entre eux doivent étudier à temps plein ou habiter dans la région de l'Estrie. Le directeur musical se réserve le droit de demander au soliste de jouer un autre concerto lors de sa prestation avec l'OSJS.

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil lors de leur arrivée. Des studios de pratiques sont mis à leur disposition.

Lorsqu'une catégorie d'âge est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits ainsi que les résultats selon le barème suivant: or 92% et plus, argent 88-92% et bronze 85-88 %. Les médailles et bourses sont remises à la fin des sessions de chacune des catégories d'âge.

### **Limite de temps**

11 ans et moins	15 minutes
12-16 ans	20 minutes
Cégep	30 minutes
Université	35 minutes

### **Coûts des inscriptions**

Participants	de l'Estrie	Autres régions
11 ans et moins	65\$	70\$
12-16 ans	70 \$	75 \$
Cégep	75\$	80\$
Université	80\$	85 \$

Pour les ensembles, ajouter 5\$ par musicien.

Ex : duo cégep estrien : 75\$ + 10 \$ (2x 5\$) = 85 \$

*Pour le coût des inscriptions, l'Estrie comprend les MRC suivantes : Memphrémagog, Coaticook, le Val Saint-François, Les Sources, le Haut-Saint-François, le Granit et Sherbrooke*